



URSI Resolution passed at the Sapporo GASS, August 2023

U.1. Membership dues

The URSI Council,

Considering,

1. that the previous Council's decisions specify that Member dues shall be adjusted for inflation each year;
2. that annual inflation in many Member Committees has been in the range of 5 % to 10 % over the past triennium;
3. that Member Committee dues have increased at only a modest 1% per year since 2017, and this no longer reflects the current situation;

resolves

that URSI shall increase the membership dues by 3.5% per annum over the next triennium-

Cotisations des membres

Le Conseil de l'URSI,

considérant,

1. que les décisions du Conseil précédent précisent que les cotisations des membres doivent être rajustées en fonction de l'inflation chaque année;
2. que l'inflation annuelle dans de nombreux comités membres a été de l'ordre de 5 % à 10 % au cours de la dernière période triennale;
3. que les cotisations des comités membres n'ont augmenté que d'un modeste 1 % par année depuis 2017, ce qui ne reflète plus la situation actuelle;

décide,

que l'URSI augmentera les cotisations de ses membres de 3,5% par an sur la prochaine période triennale.